

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2022-79**

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

**- Maintenance des installations d'éclairage des stades municipaux années 2022 à 2026**

**- Accord-cadre à bons de commande passé avec l'entreprise SCIE LOIRE**

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour la maintenance des installations d'éclairage des stades municipaux années 2022-2026.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes avec un montant minimum annuel de 5 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 22 000 € HT passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché est composé d'une tranche et n'a pas fait l'objet d'un allotissement.

Les variantes étaient autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était demandée.

L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour une période globale de 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 06 mai 2022 sur le site internet de Ville de Roanne et sur le journal de l'ESSOR. Les plis étaient à remettre, au plus tard, pour le 01 juin 2022 à 12 heures (date et heure limites).

Pendant la consultation, 10 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 1 candidat a déposé un pli :

1 – SCIE LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220705-DEC202279-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Affichage : 05/07/2022

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le 02 juin 2022.

L'offre a été analysée en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix des prestations : 60 % (notation sur 10 points)
- 2°) Valeur technique : 30 % (notation sur 10 points)
- 3°) Développement durable : 10 % (notation sur 10 points)

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, l'offre de l'entreprise SCIE LOIRE répond aux exigences du cahier des charges et présente une offre économiquement avantageuse.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- de retenir l'offre de l'entreprise SCIE LOIRE ;
- de signer l'accord-cadre correspondant, ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours d'exécution dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement de l'exercice concerné.

ROANNE, le - 5 JUIL. 2022

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération



## SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Réf. : MC

Le 14 juin 2022

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire  
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services

---

**Objet : RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES –**  
**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES MUNICIPAUX**  
**ANNEE 2022 - 2026**

### **I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

La Ville de Roanne a lancé une consultation relative à la maintenance des installations d'éclairages des stades municipaux pour la période couvrant 2022 - 2026.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'y a pas d'allotissement.

Les variantes étaient autorisées.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour une période globale de 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de la Ville de Roanne le 06 mai 2022. La remise des plis était fixée au 01 juin 2022 à 12 heures (date et heure limites).

### **II. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

Pendant la période de consultation, 10 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 1 pli a été déposé dans les délais.

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le 02 juin 2022.

A l'issue de cette vérification, le candidat a été admis à présenter une offre :

1 – SCIE LOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220705-DEC202279-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Affichage : 05/07/2022

### III. ANALYSE DES OFFRES

#### 1 - Critères et modalités de notation :

##### 1) Prix des prestations 60 % (notation sur 10 points)

Le prix sera décomposé comme suit :

- la maintenance préventive et forfaitaire sur 7 points :

La meilleure offre de prix obtiendra la note de 7. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix multipliée par 7, et le résultat sera divisé par le prix considéré.

- les interventions spécifiques sur 3 points :

La meilleure offre de prix obtiendra la note de 3. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix multipliée par 3, et le résultat sera divisé par le prix considéré.

Le candidat obtiendra une note sur 10, la pondération sera appliquée que ce résultat

##### 2) Valeur technique appréciée à partir du cadre de réponse 30 % (notation sur 10 points)

La valeur technique, notée sur la base de 10, sera appréciée à partir du cadre réponse complété par le candidat et joint à son offre qui portera sur les points suivants :

- composition de l'équipe d'intervention (nom des personnes intervenant et leur qualification) : Joindre obligatoirement l'habilitation de chaque personne : 4 points
- moyens techniques mis en œuvre pour la réalisation des prestations : 3 points
- Proposition d'organisation afin d'optimiser les déplacements et réduire les délais d'intervention selon tableau et commentaires à renseigner dans l'offre : 3 points

4 heures	3 heures	2 heures
1 point	2 points	3 points

##### 3) Développement durable - 10 % (notation sur 10 points) :

Ce critère sera apprécié à partir du cadre de réponse complété par l'entrepreneur et joint à son offre détaillant les mesures suivantes :

- Politique de l'entreprise pour favoriser la préservation de l'environnement dans le cadre de la réalisation des prestations objet du marché (à justifier par tout moyen, type Label RGE, iso 14001, bilan carbone ou équivalent...) - (5 points)
- Labellisation environnementale (écolabel ou norme NF ou équivalent...) des principales fournitures à mentionner dans la documentation technique ou par tout autre moyen (5 points).

L'attribution des points pour les critères 2 et 3 se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée et/ou présentant des avantages supplémentaires
- 75 % de la note maximum : offre adaptée, sans avantages particuliers
- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante

à l'absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

Accusé de réception  
042-214201873-20220705-DEC202279-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022  
Affichage : 05/07/2022

## 2 - Analyse des offres :

**Minimum annuel 5 000€ HT et maximum annuel 22 000€ HT**

### **1 - Prix des prestations : 60 % notation sur 10 points**

N° PLI	Candidat	Montant offre € HT	Note sur 10	Note pondérée à 60%
1	SCIE LOIRE	13 295.00	10	6

#### **Commentaires :**

L'offre proposée par la société SCIE LOIRE est cohérente par rapport aux prix du marché précédent.

### **2 - Valeur technique des prestations : 30 % notation sur 10 points**

N° PLI	Candidat	Composition de l'équipe 4 points	Moyens techniques 3 points	Optimisation déplacement et délai 3 points	Note sur 10	Note pondérée 30 %
1	SCIE LOIRE	4	3	3	10	3

#### **Commentaires :**

L'équipe proposée présente toutes les compétences requises. Les moyens matériels mis à disposition sont soit en propriété propre soit en location pour les matériels spéciaux et correspondent aux besoins.

La proximité permet une intervention en urgence sous une heure.

### **3 – Prise en compte du développement durable : 10 % notation sur 10 points**

N° PLI	Candidat	Politique de l'entreprise 5 points	Labellisation environnementale 5 points	Note sur 10	Note pondérée 10 %
1	SCIE LOIRE	5	5	10	1

#### **Commentaires :**

La société détient les normes suivantes : ISO 9001 : 2015 – ISO 14001 : 2015 – ISO 45001.

Concernant la politique de l'entreprise concernant le développement durable, on peut notamment citer :

- la politique d'économie d'énergie par la rénovation des bâtiments de l'agence,
- le tri et le recyclage des déchets.

## RÉCAPITULATIF

N° PLI	Candidat	PRIX	VALEUR TECHNIQUE	DÉVELOPPMENT DURABLE	Note sur 10	Classement
1	SCIE LOIRE	6	3	1	10	1

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé de retenir l'entreprise SCIE LOIRE comme offre économiquement avantageuse.

Le Directeur Général des  
Services Techniques

  
**Jean Luc WOLF**